



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Avril 2026

L'an deux mille vingt six, le deux Avril à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme RHODE Line, Maire

Sont présents :, Line RHODE, Maryse JAMMES, Serge RIOL, Cédric JOLY, Erik LEROY, Eve GLESS, Emmanuelle ROZENBLAT, Laurent BROHA, Stéphane DE CONINCK, Angélique SIMON

Absente : Isabelle GINSON

Est désignée secrétaire de séance : Serge RIOL.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 Mars 2026.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 26 Mars 2026
- Désignation secrétaire de séance
- Désignations des délégués aux différents syndicats
- Désignation des représentants aux commissions internes
- Orientation budgétaire

Désignation délégué Agence de GEstion et Développement Informatique (A.GE.D.I.)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 20 Mars 2026, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNNE Madame RHODE Line comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Délibération : Adoptée

Désignation délégués FDEL-TE46

Madame le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité des membres présents et représentés :

*Délégué titulaire :
- Line RHODE

*Délégué suppléant :
- Serge RIOL

Délibération : Adoptée

Désignation délégués SYDED – Environnement

Depuis sa création en 1996, le SYDED du lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », Eau potable, « Assainissement » et « Eaux naturelles ».

Aussi Madame le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors de manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Madame le maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication)

Madame le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent fassent acte de candidature. Madame GLESS Eve se déclare candidat.
Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner Madame GLESS Eve référent « environnement » de la commune.

Délibération : Adoptée

Désignation délégués SYDED

Madame le maire rappelle la délibération du 20 décembre 2020 concernant la désignation des délégués titulaire et suppléant au SYDED.

Elle informe le conseil que nous devons nommer un délégué titulaire et un suppléant au SYDED.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer

- M. DE CONINCK Stéphane délégué titulaire
- Mme ROZENBLAT Emmanuelle déléguée suppléante

Délibération : Adoptée

Correspondant Défense

Madame le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner Monsieur Erik LEROY en tant que correspondant défense de la commune.

Délibération : Adoptée

Délégué au SDAIL

Madame le maire rappelle la délibération du 20 décembre 2020 concernant la désignation de délégué titulaire et suppléant au SDAIL.

Elle informe le conseil que nous devons nommer un délégué titulaire et un suppléant au SDAIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer

- M. DE CONINCK Stéphane délégué titulaire
- Mme JAMMES Maryse déléguée suppléante

Délibération : Adoptée

Délégués SMAEP

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable (SMAEP) de Bretenoux/Saint-Céré

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SMAEP, chaque commune adhérente est représentée par 2 délégués titulaires.

Madame le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Mme RHODE Line et M. JOLY Cédric se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner :

* Mme RHODE Line et M. JOLY Cédric délégués titulaires.

Délibération : Adoptée

Délégués SMDMCA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SMDMCA, chaque commune adhérente est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Madame le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Messieurs JOLY Cédric et DE CONINCK Stéphane se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner :

* Monsieur DE CONINCK Stéphane délégué titulaire.

* Monsieur JOLY Cédric comme délégué suppléant.

Délibération : Adoptée

Délégué moustique tigre

Madame le maire informe le conseil municipal que l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous demande de désigner un référent pour les « Moustiques tigre » comme le prévoit les textes.

Madame SIMON Angélique est désignée référent pour les Moustiques tigre.

Délibération : Adoptée

Représentants des commissions internes

Madame le Maire rappelle que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants au sein des commissions internes.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, au vote à scrutin secret à la majorité absolue pour désigner les différents délégués.

Délibération : Adoptée

Membres des commissions

Budget – Finances – Tous le Conseil Municipal

Gestion salle polyvalente – M. BROHA Laurent et Mme JAMMES Maryse

Relations avec les locataires – M. DE CONINCK Stéphane – Mme JAMMES Maryse

Communication – Mmes JAMMES Maryse – SIMON Angélique – ROZENBLAT Emmanuelle, *Stéphane de CONINCK.*

Poste de relevage : Mrs BROHA Laurent – DE CONINCK Stéphane

Relation avec les associations : Mrs JOLY Cédric, RIOL Serge, Mme SIMON Angélique

Orientation budgétaire 2026

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle rencontre le lundi 13 Avril 2026 Monsieur MONTOURCY de la trésorerie pour les budgets 2026

Le Secrétaire de séance
Serge RIOL



Le Maire
Line RHODE

